



Suite à notre adhésion à la Banque Alimentaire du Nord Biterrois fixée à Saint Joseph de Mont Rouge à Puimisson, nous vous indiquons les principaux points à respecter pour l'attribution de cette aide, réservée aux seuls habitants de la Commune et qui n'est pas automatique, mais soumise à certaines conditions de ressources, des charges du foyer. Le demandeur devra remplir une fiche d'inscription et fournir toutes pièces justificatives qui lui seront demandées pour l'étude du dossier.

CCAS ET SOLIDARITE. Priorité sera donnée aux familles en difficulté (un seul revenu, SMIC, recherche d'emploi. Les chômeurs de longue durée avec ASS pour ceux ayant épuisé leurs droits au chômage. Minima sociaux : RSA, RSI, minimum vieillesse, etc...) Familles nombreuses avec personnes Agées ou handicapées à charge (allocation aux adultes handicapées, AAH, etc...) pour vérifier vos droits et votre éligibilité contactez le secrétariat de la mairie, Téléphone 04 67 36 69 50 ou Madame Trilles, Assistante Sociale au 04 67 30 94 80.

FONCTIONNEMENT. La nourriture remise ne peut être sélectionnée, par contre si le bénéficiaire ne désire pas une denrée, il doit le signaler afin d'en faire profiter quelqu'un d'autre. Un des principes fondateurs de la Banque Alimentaire est la lutte contre le gaspillage des aliments. L'élaboration du colis se fait en fonction de la composition du foyer et des denrées disponibles.

La remise du colis se fait moyennant le versement d'un « DROIT DE PANIER » de 1€ (plus si possible)
L'aide bénévole sera également très appréciée.

PROVENANCE DES ALIMENTS DISTRIBUES. Cette association à but humanitaire récupère les excédents agricoles, provenant de la Communauté Européenne, les invendus de l'industrie agroalimentaire et des grandes surfaces ainsi que les dons de la Collecte Nationale du dernier Week-end de novembre, ceci en vue de les redistribuer aux personnes en situation de précarité et lutter contre la faim et le gaspillage des aliments.

La distribution se fait le **LUNDI** de chaque mois, de **16 H 30 à 18 H** dans les locaux du Centre Saint Joseph de Montrouge, rue du Château à Puimisson.

Cette distribution est effectuée par les membres du CCAS. Par respect pour ceux-ci, il est demandé d'observer les horaires d'ouverture. En cas de difficulté exceptionnelle, il est impératif d'en informer le secrétariat de la Mairie. A défaut le bénéficiaire devra attendre la prochaine distribution.

Tout bénéficiaire n'ayant pas retiré son colis sans prévenir durant deux semaines de suite sera considéré comme démissionnaire.

Après 18 heures, il ne sera plus disponible de venir chercher son colis.

Il est impératif d'apporter une glacière ou un sac isotherme. Sans sac, nous ne pourrons pas vous remettre les produits frais.

Madame, Monsieur, veuillez croire à notre attention dévouée.

Monsieur le Maire Michel FARENC
Président du CCAS.



Monsieur Hubert BLANCOU
Vice Président du CCAS

PIECES A FOURNIR

- Carte d'identité ou titre de séjour
- Livret de famille
- Quittance de loyer du dernier mois
- Dernier avis d'imposition
- Bulletins de salaire, retraites, pensions, allocations (3 derniers mois)
- Avis de paiement Assedic
- Dernière attestation de la CAF ou MSA
- Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans
- Justificatif de pension alimentaire (décision du tribunal)
- Justificatif de charges (EDF, GDF, Energie, Assurances, Mutuelle, Prêts)
- Fiche de renseignements dûment complétée.

N.B – Tous les membres du CCAS sont tenus au secret des informations qui sont portées à leur connaissance